

Session Plénière du 25 Février 2016

Rapport 16.02.03 Appel à Projet Innovation

Amendement N°4 du Groupe Front National

Dans les critères d'éligibilité il est spécifié :

« L'entreprise ne doit pas avoir démarré le programme, objet de la demande d'aide pour voir accès au dispositif ».

Proposition :

Nous considérons ce critère trop restrictif, et qu'il empêche une PME déjà engagé dans un projet d'innovation, de solliciter une aide pour mener à terme et à finaliser ce projet.

Nous proposons la **suppression de cette clause** dans les critères d'éligibilité.